



Numéro de l'acte	2020-72-MEDCC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

QUESTION N°2020-72

CULTURE : Médiathèque - Modification des tarifs de la médiathèque municipale

RAPPORTEUR : Madame Catherine LAMOOT

Aujourd'hui, la médiathèque municipale propose un abonnement payant pour les abonnés à partir de 18 ans. Or, le réseau de la Bapso, comprenant 27 bibliothèques et médiathèques de la Capso, propose depuis septembre 2019 l'abonnement gratuit pour les habitants de la Capso.

Pour encourager l'inscription et le réabonnement à la Médiathèque Municipale d'Arques, il est proposé la gratuité pour la population arquoise. La gratuité prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2020 pour les nouveaux adhérents et à partir de l'expiration de l'abonnement pour les abonnés de la médiathèque.

- Gratuité pour les arquois(es) à compter du 1 juillet 2020.
- Aucun changement pour les abonnés CAPSO et hors CAPSO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur les modifications des tarifs de la médiathèque d'Arques tel qu'exposé et de les mettre en place à compter du 1^{er} juillet 2020.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 juin 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL